

Afin d'aider les établissements et services à assurer la continuité de l'exercice de leur mission de protection et de soutenir les professionnels au contact des publics, la direction de la PJJ a adressé les consignes ci-jointes aux directions interrégionales afin de prendre les dispositions nécessaires pour faire face à l'épidémie de coronavirus.

Veillez retrouver ci-dessous les informations qui pourraient vous être utiles :

## **SECTEUR ENFANCE FAMILLE**

### ▶ **Protection enfance – COVID - recommandations - reprise des droits de visite – 28.04.20**

[Fiche nationale](#) « Recommandations ministérielles concernant la reprise des droits de visite en protection de l'enfance »

### ▶ **PROTECTION DE L'ENFANCE – RÉUNION AVEC ADRIEN TAQUET – 15 AVRIL**

La réunion téléphonique hebdomadaire relative à la gestion de crise du coronavirus en protection de l'enfance a eu lieu hier. Elle a été l'occasion pour le secrétaire d'Etat en charge de la Protection de l'enfance de faire un état des lieux des avancées dans le secteur et d'écouter les remontées de terrain et questionnements des associations et fédérations participantes.

Retrouvez la synthèse complète de la réunion [ici](#).

### ▶ **PRISE EN CHARGE DES MNA CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE - 6.04.20**

[Fiche](#) « Mise à l'abri et évaluation sociale des personnes se déclarant mineurs non accompagnées » Informations et recommandations.

Si vous avez des questions relatives à cette fiche, vous pouvez les poser à : [dgcs-enfance-famille-covid@social.gouv.fr](mailto:dgcs-enfance-famille-covid@social.gouv.fr)

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous mettre en copie de vos échanges : [contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr)

**N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté sur le secteur enfance en général et dans vos relations avec les conseils départementaux.**

### ▶ **Ordinateurs**

Le gouvernement se mobilise pour fournir du matériel informatique aux structures de la protection de l'enfance afin de faciliter la poursuite de la scolarité des enfants protégés.

Fichier de recensement des besoins en informatique : [Fichier à compléter pour les besoins informatiques](#)

Si votre établissement ou service fait partie d'une association gérant plusieurs établissements ou services, il vous est demandé de vous rapprocher d'elle avant de recenser individuellement vos besoins (et éviter ainsi les doublons).

- ▶ **Annonces Protection enfance - Garde d'enfant / Protection des MNA**  
Communiqué de presse d'Adrien Taquet du 24.03.20
  
- ▶ **LIGNES DIRECTRICES POUR LA GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE**
  
- ▶ **Modalités de prise en charge des enfants de 0 à 3 ans**
  
- ▶ **Modèle de courriel d'information aux parents de fermeture de crèches**
  
- ▶ **Organisation de la prise en charge éducative des mineurs suivis par la DPJJ – MARS 2020**
  
- ▶ **COVID-19 – Organisation des missions – situation au 13.03.20**

Pour rappel, ci-après l'adresse mail et le numéro de la cellule de crise :

- [dgcs-alerte-covid@social.gouv.fr](mailto:dgcs-alerte-covid@social.gouv.fr)
- [0 800 130 000](tel:0800130000).

**MAJ le 30.04.20**